

Commune d'AVEIZIEUX (Loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'autorité compétente par délégation

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Votants
	19	16	19

Le Conseil Municipal de la commune d'AVEIZIEUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, le mardi 23 juillet 2024 à 20 heures 15 minutes, en mairie, salle des délibérations du conseil, sous la présidence de M. Sylvain DARDOULLIER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16/07/2024.

Date d'affichage de l'ordre du jour : 16/07/2024.

**Etaient présents :**

M. Sylvain DARDOULLIER – Maire,  
M. Jean-Marc CHOMAT, Mme Carole ANGLARD, M. Jean-Pierre BREBIS,  
Mme Sandrine THEVENON – adjoints au Maire,  
M. Jacky SOULAS, Mme Irène MOUNIER, Mme Odette CHARRETIER, M. Pierre-Jean CESARI, M. André CHOINKOWSKI, Mme Thérèse NEEL, Mme Aïcha GUARINOS,  
Mme Christel COMTE, M. Maxime BRUN, Mme Lolita REYMOND, M. Amaury MOULARD - conseillers municipaux.

**Etaient absents :**

Mme Maryse BARRIER ... qui donne pouvoir à Mme Irène MOUNIER  
M. Jean-François SARAZIN.. qui donne pouvoir à Mme Odette CHARRETIER  
M. Lionel CROZIER..... qui donne pouvoir à M. Maxime BRUN

**Secrétaire de séance :** M. Amaury MOULARD

**Délibération n° 2024-054**  
**Fixation des tarifs de l'accueil périscolaire**  
**à compter de la rentrée scolaire 2024/2025**

Monsieur le Maire fait état du bilan financier sur l'année 2023. Actuellement, la demi-heure est facturée aux familles selon le quotient familial de la Caisse des Allocations Familiales, comme suit :

Quotient familial	Prix de la demi-heure
1 <sup>ère</sup> tranche (< 700 €)	1.20 €
2 <sup>ème</sup> tranche (entre 700 et 1 000 €)	1.35 €
3 <sup>ème</sup> tranche (> 1 000 €)	1.50 €

Après présentation du coût de revient d'une demi-heure d'accueil périscolaire, Monsieur le maire propose d'augmenter le prix de vente de 5 centimes.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De fixer les prix de vente de la demi-heure d'accueil périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 comme suit :

Quotient familial	Prix de la demi-heure
1 <sup>ère</sup> tranche (< 700 €)	1.25 €
2 <sup>ème</sup> tranche (entre 700 et 1 000 €)	1.40 €
3 <sup>ème</sup> tranche (> 1 000 €)	1.55 €

- De maintenir la redevance de 0.50 € par enfant dans l'unique cas suivant : enfant non inscrit à l'accueil périscolaire et pris en charge par le personnel encadrant à 16 h 30 (trajet de l'école à l'accueil périscolaire).

Ont signé au registre Monsieur le maire et la secrétaire de séance  
Pour copie conforme  
A Aveizieux, le 23 juillet 2024

Sylvain DARDOULLIER,  
Maire,



Amaury MOULARD  
Secrétaire de séance,